

## EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 24 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT « CAMP COUNTAL »- RUE JULIE VICTOIRE DAUBIE, GANDHI, BRUNTLAND, LOUISE MICHEL - COMMUNE DU SÉQUESTRE

#### L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

**Présents : 45**

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 FÉVRIER 2016**

**N° 1 - 24 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT « CAMP COUNAL » - RUE JULIE VICTOIRE DAUBIE, GANDHI, BRUNTLAND, LOUISE MICHEL - COMMUNE DU SÉQUESTRE**

Pilote : Hydraulique / Assainissement

Autres services concernés : Eclairage Public  
Direction Générale des Services  
Affaires générales, juridiques et marchés publics

**Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,**

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du conseil communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal du Séquestre a délibéré en date du 10 décembre 2015 en faveur du transfert des voiries du lotissement « Camp Counal » dans le domaine public communal. Ces voiries dénommées rue Julie Victoire DAUBIE, GHANDI, BRUNDTLAND, Louise MICHEL, sont mises à disposition de la communauté d'agglomération dès leur intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de cet aménagement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal du Séquestre du 10 décembre 2015 publiée le 11 décembre 2015 approuvant le transfert des voiries du lotissement « Camp Counal » - rue Julie Victoire DAUBIE, GHANDI, BRUNDTLAND, Louise MICHEL dans le domaine public communal.

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

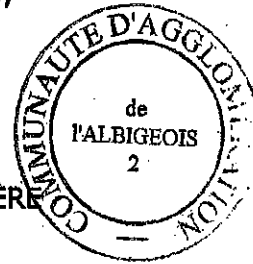
**APPROUVE** l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public des rues Julie Victoire DAUBIE, GHANDI, BRUNDTLAND, Louise MICHEL commune du Séquestre suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

**AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 février 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE





## Procès-verbal de réception des ouvrages assainissement

### Opération : ZAC DE CAMP COUNTAL – COMMUNE DE LE SEQUESTRE

Macrolot 6 : allée Jean Monnet, rues Mahatma Gandhi, Julie-Victoire Daubié et Louise Michel

#### PREAMBULE

La ZAC de Camp Countal a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la SEM 81 représentée par monsieur Philippe QUILLET (directeur général délégué).

A l'intérieur de cette opération d'aménagement des voiries internes dénommées allée Jean Monnet, rues Mahatma Gandhi, Julie-Victoire Daubié et Louise Michel, des réseaux d'assainissement, d'éclairage public et de télécommunications ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de la ZAC. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

#### A – IDENTIFICATION DES PARTIES

L'aménageur, la SEM 81 représentée par monsieur Philippe QUILLET directeur général délégué

Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée par ses services gestionnaires monsieur Pierre DOAT, Vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

#### B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- ✓ Réseau d'assainissement EU : 565 m de canalisation PVC diamètre 200 mm, 23 regards de visite, 49 branchements individuels

✓ Réseau d'assainissement EP : canalisation en béton armé de diamètre 300 mm 17 m, canalisation en béton armé de diamètre 400 mm 402 m, canalisation en béton armé de diamètre 500 mm 23 m, canalisation en béton armé de diamètre 600 mm 120 m, 14 avaloirs, 37 regards de visite, 42 branchements individuels.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution des marchés suivants :

Assainissement : Entreprise SCAM TP - 16 Route nationale 88 - 31380 GARIDECH

Date de réception : 3 octobre 2014

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes, rapport d'inspection télévisée et rapport d'étanchéité des réseaux d'eaux usées, rapport d'inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales.

### C - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

### EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DU 16 décembre 2014

la remise des ouvrages par la SEM 81 représentée par monsieur Philippe QUILLET est constatée

la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages réalisés

la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité, ainsi que du respect par les propriétaires de la servitude de non aedificandi.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Fait à Albi, le \_\_\_\_\_

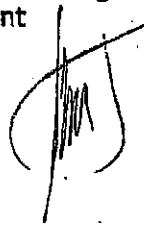
Pour la SEM 81

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Pour la SEM 81  
Le Directeur adjoint,  
**Nicolas BISCHOFF**

Le vice-président délégué à l'assainissement

Pierre DOAT



## **Contrôle préalable à l'intégration d'équipements éclairage public au domaine public communautaire**

**Localisation :** LE SEQUESTRE

**Nom de l'opération :** Camp Countal - Collectifs Tarn Habitat

**Date de création :**

**Installateur :** CITEL

546 rue Fonfillol

81370 - SAINT SULPICE

**Propriétaire actuel :** Tarn Habitat

**Contrôle effectué le :** 09 octobre 2014

**Par :** Service éclairage public de l'agglomération : M. Laurent PAGES et Mme. Céline MASSOL.

### **A Documents remis :**

Plan de recollement en format papier

conformité des plans de recollement : oui

Plan de recollement en format dwg

### **A remettre :**

Dossier des ouvrages exécutés

Examen de l'installation par un bureau de contrôle

### **B État des lieux de l'installation :**

#### Caractéristiques générales des candélabres :

Les luminaires sont au nombre de :

- 17 de type TEKNO de chez THORN équipés de lampes sodium haute pression 70W. Les mâts sont en acier galvanisé cylindrique de hauteur 4 mètres, RAL 7043. Les candélabres sont positionnés sur trottoir à bordure franchissable.

L'état visuel des luminaires et des mâts est bon mais le RAL est différent de celui de la commune (modification volontaire de la par de Tarn Habitat).

#### Caractéristiques du coffret éclairage public :

Raccordement depuis un mât existant.

### **C Remarques:**

Pour l'intégration au domaine public communautaire, l'attestation de conformité des installations devra être fournie.

Compte-tenu du surnombre de candélabres 3 d'entre-eux seront supprimés (les plans de recollement devront être remis à jour.

Envoyé en préfecture le 22/02/2016

Reçu en préfecture le 22/02/2016

Affiché le 01 MARS 2016

ID : 081-248100737-20160218-1\_24\_2016-DE

# D. Avis relatif à l'intégration de l'installation au bien communautaire :

Favorable Favorable sous réserves (cf. remarques) Défavorable

Saint-Juéry, le

26 JAN. 2016

Le vice-président délégué à l'éclairage public et à la maîtrise énergétique

Jean-François ROCHEDREUX

